

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-057 : Partenariat entre le Campus ESPRIT Industries, Groupement d'Intérêt Public et l'UBS (IUT Vannes et Lorient)

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Cadre National des Formations du 22 janvier 2014, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu la délibération n°25 de la CFVU du 25 avril 2019 ;

Vu le projet d'offre de formations de l'UBS transmis au Ministère pour la future accréditation 2022-2023 à 2027-2028 ;

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, le partenariat entre le Campus ESPRIT Industries, Groupement d'Intérêt Public (GIP CEI) et l'UBS (IUT Vannes et Lorient) à compter de l'année universitaire 2022-2023.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 13

Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

